

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****3EME Réunion de 2016****Séance du 22 juin 2016**CD20160622_11
id. 2654

Le vingt deux juin deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

Mme B. BAREGES, M. J-M. BAYLET

CRÉATION D'UNE FILIALE DE LA SEM E-TÉRA

La SEM e-téra a été créée en mai 2000 à l'initiative des conseils départementaux du Tarn et du Gers. Puis se sont successivement associés comme actionnaires publics les conseils départementaux de Tarn-et-Garonne, du Lot ainsi que les communautés d'agglomération du Grand Rodez et de Pau-Pyrénées. La Caisse des Dépôts et Consignations, la Sorépar, la Banque Populaire Occitane et Dexia forment la partie de l'actionnariat privé.

A l'origine, la SEM e-téra s'est engagée, sans attendre, aux côtés des Conseils départementaux, à déployer des infrastructures de fibres optiques sur le territoire des départements.

L'activité s'est ensuite développée en proposant des services de télécommunications aux entreprises, aux collectivités et organismes publics ainsi qu'aux particuliers.

Aujourd'hui, le mode opératoire pour la réalisation d'infrastructures fibre optique sur les territoires s'est précisé dans de nouvelles dispositions législatives. Les départements, les agglomérations se sont organisées en créant des structures en propre pour mener à bien la desserte complète en infrastructures très haut débit de leur territoire.

Cette évolution a conduit la SEM e-téra à s'orienter vers l'élargissement de ses activités de services et la recherche de partenariats pour atteindre de nouveaux marchés tels que le Cloud Computing, le management des objets connectés ou la gestion des données personnelles de santé.

C'est en ce sens que le conseil d'administration de la SEM e-téra a décidé en 2014 d'investir dans la construction d'un Datacenter ouvert aux opérateurs, aux entreprises et aux collectivités publiques pour répondre à leurs attentes et atteindre ses objectifs de croissance et de diversification. Celui-ci sera opérationnel à la fin de cette année.

Pour porter ces changements stratégiques, le conseil d'administration de la SEM e-téra du 19 mai 2016, conformément à l'article 2 de ses statuts, a adopté une résolution proposant pour sa prochaine assemblée générale de créer une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), filiale à 100% de la SEM e-téra, pour lui apporter une branche complète composée de l'ensemble de ses activités de services.

La création de cette filiale n'entraîne pas de modification du capital de la SEM, ni de la part du capital détenue par le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne. Elle n'appelle également pas de fonds de la collectivité. Le capital social de la filiale est opéré dans un cadre du régime juridique des apports partiels d'actifs.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Autorise expressément, conformément aux dispositions de l'article 1524-5 du CGCT, le projet de prise de participation de la SEM e-téra dans le capital d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) filiale à 100% de la SEM e-téra, à laquelle sera apportée une branche complète composée de l'ensemble de ses activités de services dans le cadre d'une augmentation de capital à réaliser.
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département tous les actes et documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC